



## Refus Vente Prix / Arnaque Vendeurs

Par **Nico0013**, le **03/12/2021** à **11:01**

Bonjour,

Ayant un mandat avec une indivision de 7 freres proprietaires d'un chalet dans une petite station des Alpes.

Un client m'a fait une proposition à hauteur de 460 000€ dont 450 000€ Net Vendeur. Ces 450 000€ étaient le net vendeur souhaité et notifié sur le mandat. J'ai baissé mes honoraires de 18 000 à 10 000€ pour être sûr de l'acceptation de l'offre.

Les vendeurs n'ont pas fait de retour immédiat et m'ont informé qu'ils avaient trouvé un acheteur au prix de 450 000€ Net Vendeur, 18 000€ Honoraires agence (agence d'un des 7 freres) et en plus 7000€ de mobilier.

Ils refusent aujourd'hui de me communiquer les coordonnées de leurs acheteurs.

Je pense qu'ils souhaitent simplement attendre la fin de mon mandat simple (30 decembre 2021) pour vendre en direct et sûrement sur un prix supérieur.

Il est notifié dans mon mandat :

- "Pendant la durée du mandat, le mandant s'engage à signer aux prix, conditions et charges convenus toute promesse ou compromis de vente, avec tout acquéreur présenté par le mandataire"
- "Pendant la durée du mandat et durant les 12 mois suivant son terme, le mandant devra informer le mandataire en cas de vente du bien, en lui communiquant, par lettre recommandée avec accusé de réception les coordonnées de l'acquéreur et du notaire chargé de la rédaction de l'acte authentique, la date de signature du sous seing privé ainsi que le prix de vente."

Est il possible de trouver une solution legale rapidement (avant fin du mandat) ?

En vous remerciant de votre aide N FRECAUT

Par **Marck.ESP**, le **03/12/2021** à **11:05**

Bonjour

Les juristes de votre syndicat peuvent vous renseigner, mais de mon point de vue, si le net vendeur est le même, la première offre doit être retenue.

Par **Nico0013**, le **03/12/2021** à **11:10**

Erci pour votre retour